



# BUREAUX PARTAGÉS

bulletin de demande\*



L'O.V.A.C.A.M. met à disposition plusieurs bureaux partagés.

## Conditions générales d'utilisation :

### ① Les bureaux partagés

3 bureaux sont mis à disposition :

- le bureau **Voiture**, pouvant accueillir jusqu'à 3 personnes ;
- le bureau **Gresset**, pouvant accueillir jusqu'à 6 personnes ;
- le bureau **Laclos**, pouvant accueillir jusqu'à 18 personnes ;

Ils sont réservables du lundi au vendredi, de 9h à 17h45. Ils disposent d'un meuble de bureau, de chaises, de tables de réunion. Ils seront progressivement équipés en matériel informatique et bureautique (les ordinateurs seront équipés de systèmes Linux). Les associations pourront éventuellement sauvegarder leurs documents sur une clé usb.

### ② Conditions d'accès

Pour avoir la possibilité d'accéder au service de bureaux partagés, l'association devra être adhérente à l'O.V.A.C.A.M. et à jour de cotisation. Outre les documents relatifs à son adhésion, l'association devra fournir :

- un chèque de caution de 200 € (le chèque ne sera encaissé qu'en cas de dégradation, vol ou de non-paiement des services associés) ;
- un certificat d'assurance couvrant les risques liés à l'utilisation du bureau partagé pour les lieux, le matériel et les personnes ;
- une convention d'utilisation, fixant les modalités d'utilisation du bureau et du matériel mis à disposition, sera signée par le représentant légal de l'association.

La mise à disposition du bureau partagé et du mobilier associé se fera à titre **gratuit**.

### ③ Les services associés

Différents services optionnels (gratuits ou payants) pourront être associés à la mise à disposition d'un bureau partagé, parmi lesquels : boîte aux lettres, boîte de rangement de documents (fermant à clé), envoi et réception de fax, sortie imprimante laser noir et blanc ou couleurs, scan de documents, photocopies noir et blanc ou couleurs, mise à disposition de vidéo-projecteur, etc.

ASSOCIATION : .....

Nom & Prénom du président : .....

Adresse de l'association : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

Courriel : .....@.....

Site internet : .....

❶ L'association sollicite auprès de l'O.V.A.C.A.M. la mise à disposition d'un bureau partagé.

❷ À quelle fréquence pensez-vous avoir besoin de ce bureau partagé ?

occasionnellement, sans périodicité fixe

3 ou 4 fois par an

1 fois par mois

1 fois par quinzaine

1 fois par semaine

plus d'1 fois par semaine (précisez)

❸ Mettez un « O » dans les tranches horaires qui vous intéressent le plus (2 « O » maximum) et un « X » dans celles qui vous intéressent moins ; laissez en blanc les tranches horaires qui ne vous intéressent pas.

	09:00-12:45	14:00-17:45
lundi		
mardi		
mercredi		
jeudi		
vendredi		

❹ Pour quelle utilisation pensez-vous avoir besoin d'un bureau partagé ?

pour organiser des rendez-vous

pour effectuer des permanences

pour effectuer des tâches administratives

pour des réunions de travail en petit groupe

autre (précisez)

❺ Quel est le nombre maximum de personnes que vous pensez avoir à accueillir simultanément dans le bureau partagé ?

❻ Remarques et observations :

Fait à ..... le ..... Signature .....

Merci de bien vouloir retourner ce bulletin à :

**O.V.A.C.A.M.**

**Office de la vie associative et culturelle d'Amiens Métropole**

3, place Louis Dewailly - BP 40326 – 80003 AMIENS cedex 1

Fax : 03 22 92 89 46

Courriel : [contact@ovacam.asso.fr](mailto:contact@ovacam.asso.fr)

\* ce bulletin ne constitue en aucun cas un contrat de mise à disposition et ni votre association ni l'O.V.A.C.A.M. ne se trouvent engagés du fait des réponses apportées. Les données recueillies par ce biais ne seront utilisées que dans le cadre de la mise en place du bureau partagé. Elles ne seront ni transmises ou ni diffusées à des tiers.